



# **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2010**

(Du 12 novembre 2009)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en séances plénières le 27 octobre ainsi que les 5 et 12 novembre pour l'examen du budget 2010.

Le budget 2010

A la suite de la présentation générale du directeur des finances, la commission financière a pris connaissance de la marge de manœuvre extrêmement serrée de notre ville.

La commission financière s'est montrée satisfaite par l'engagement du directeur des finances et de ses collègues du conseil communal pour élaborer un budget sérieux et reflétant un esprit d'équipe qui nous donne finalement confiance dans la gestion du conseil communal. Un excédent de charges de plus de 6,278 millions ne plait certes à personne, mais dans le cadre de la situation actuelle, la commission financière est satisfaite que le déficit ait pu être maintenu à des dimensions encore supportables.

En effet la crise économique provoque une chute des recettes fiscales des personnes morales de 5,5 millions et une augmentation des charges liées à l'aide sociale et aux mesures d'intégrations professionnelles de 1,74 millions. Mais un effort général d'économie a permis une diminution globale des charges de 1% et les mesures durables de restructuration permettront des économies de 2 millions.

D'autre part le déficit a également été atténué par quelques effets, unique tel que l'absence de rappel de cotisations à la caisse de pensions à la suite de l'entrée dans la CPU (caisse de pensions unique) ou conjoncturels tel que l'indexation négative des salaires et les bas taux d'intérêts.

Des membres de la commission soulèvent le déficit de l'encavement de la ville et indiquent qu'ils ne sont pas d'accord avec un déficit durable.

Le potentiel de location du stade de la Maladière a soulevé des questions et des membres de la commission financière aimeraient connaître le coût de revient par événement en distinguant la part des frais fixes de structure, des frais variables. La commission financière attend avec intérêt le prochain rapport du conseil communal à l'intention du conseil général.

Par rapport au budget des investissements, certains commissaires estiment, que la Ville pourrait profiter des bas taux d'intérêts actuels pour investir plus dans l'entretien de son patrimoine et contribuer à une politique anti-cyclique, et se posent des questions sur l'opportunité de futures ventes d'immeubles. La majorité de la commission financière prend acte des arguments du conseil communal de prudence et de respect de l'obligation d'avoir un autofinancement de 70%.

La commission financière partage l'avis du conseil communal de ne pas intégrer les reports de charge prévus par le canton. En effet le budget cantonal n'est pas encore accepté et la Ville de Neuchâtel ainsi que les autres communes tiennent à donner ainsi un signe clair de leur opposition.

L'entrée dans la CPU (caisse de pension unique) qui se fera sur la base du taux de celle de l'Etat ne devrait toucher la fortune de la ville que pour 2 à 3 millions.

Les cinq sous-commissions ont également siégé pour l'examen détaillé du budget.

Voici leur rapport :

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Finances, CEG, Ressources humaines et Services des assurances)

MM. Luciano Bocchi, Alexandre Brodard (rapporteur) et Philippe Loup ont rencontré le 5 novembre 2009 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère ; M. Marc Bernoulli, (Office du personnel), Mme Myriam Ofzky (Caisse de pensions) et M. Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Promotion économique, Service des assurances) ; M. Serge Veya (Contrôle des finances) ; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG).

### **02. Finances**

#### **Remarques d'ordre général**

La décision d'envoyer un erratum a été prise dès lors que la modification était importante (600'000 francs). Cette différence est due à la non-prise en compte de l'amélioration des taux d'intérêts 2010, importante cette année car la plupart des renouvellements auront lieu en son début.

#### **02.11 Comptabilité générale**

Augmentation à prévoir de la dette en raison des déficits budgétaires et de l'insuffisance de financement des investissements.

Evolution positive de la charge d'intérêts de la dette due au renouvellement à des taux plus intéressants.

Volonté d'un renouvellement régulier des emprunts (lissage) en lieu et place de renouvellements par blocs importants comme cela a pu avoir lieu par le passé.

Le taux sur 10 ans est actuellement de 2,7% environ. Il se pourrait que l'on ait atteint un plancher.

Une augmentation (très peu prévisible) du taux d'intérêt de 1% aurait une influence de quelque 450'000.00 sur la charge d'intérêt en 2010, en fonction des renouvellements prévus.

## **02.21      Contrôle des Finances**

Stabilité. Une augmentation aura lieu en 2011, année de l'audit quadriennale officielle légale.

## **02.31      Centre Electronique de Gestion (CEG)**

On se dirige vers une fusion avec le SIEN (site informatique de l'entité neuchâteloise) prévue en 2013. La forme juridique de la nouvelle entité n'est pas définie. La ville devra ensuite mandater cette entité (mandat de prestation). A ce sujet, on note que le SI du canton du Jura ne se développe plus (→ possible fusion ?).

L'activité du CEG se compose de 30% pour la ville et de 70% pour de la clientèle extérieure (en hausse). Ses locaux sont loués à la caisse de pension de la ville.

A noter CHF 500'000.00 de charge en moins par rapport au budget 2009 et une stabilité au niveau de l'entretien des installations.

### 02.301.16.03      Location logiciels

Nécessité de conserver une marge de manœuvre pour pouvoir se lancer dans de nouveaux projets (possibilité d'investir pour des recettes futures).

### 02.31.319.63      Impôt préalable irrécupérable = TVA

### 02.31.391.01      Prestations de chancellerie

Charge de CHF 106'500.00 pour Viteos, que l'on retrouve dans les prestations à titre de revenu.

### 02.31.439.01      Prestations et fournitures

Sur les 8,8 millions, 4,8 sont fournis à Hôpital neuchâtelois et 6,2 au domaine de la santé en général.

## **02.41      Contributions**

### 02.41.361.10      Péréquation financière

Retour à des sommes dans les normes après avoir dû payer de manière décalée en 2008 les résultats extraordinaires de PMP des années

précédentes. Ce poste devrait remonter à l'avenir vu les résultats des deux villes du haut cette année. Les 4 millions sont à peu de choses près le résultat des 13 millions que la ville verse en fonction de ses ressources, diminués de 9 millions qu'elle touche au titre de surcharge structurelle (charges d'agglomération).

L'impôt sur les personnes physiques devrait augmenter légèrement, en partie grâce à l'augmentation de la population. Celui sur la fortune devrait baisser légèrement à cause de la crise boursière.

L'Impôt à la source augmente grâce à l'ouverture du nouveau centre de recherche de PMP.

Grâce en grande partie à la stabilité de la société PMP et au tissu économique de la ville, la baisse de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales devrait rester raisonnable (12% environ).

406 (p. 32). Impôt sur la propriété et la dépense. Contient deux éléments : la taxe sur les chiens et la taxe sur le spectacles. La ville ne sait pas si elle connaît dans ses habitants des personnes bénéficiant d'un forfait fiscal, ce dernier étant du ressort du canton. Le Conseil communal s'engage à demander cette information au canton et à en fournir le résultat dans les meilleurs délais. Il en fera de même pour les personnes morales.

## **02.61 Ressources humaines**

Les charges de personnels sont réduites de 2,9% pour plusieurs raisons, notamment :

- Absence de rappel de cotisation LPP en 2010 due au passage à la CPU.
- Baisse du taux de cotisation LPP employeur suite à l'entrée à la CPU.
- Indexation des salaires à la baisse (IPC août 2009 0,8 pts plus bas qu'en août 2008). Baisse plus que compensée pour la plupart des employés par les augmentations réglementaires. La plus grande baisse est subie par les membres du Conseil communal et s'élève au maximum à CHF 130.00 / mois.
- Postes repourvus avec des classes de salaire plus basses et par des employés à des échelons de fonction inférieurs suite à des départs à la retraite

- Malgré la suppression du délai de carence, une carence naturelle existe (temps de recrutement, ...)
- Economie de CHF 100'000.00/an environ suite à l'élection de D. Burkhalter au Conseil fédéral.

L'art. 2 du projet d'arrêté VII ne concerne que 5-6 personnes (droit à la retraite en 2010).

Une augmentation de 0,5% des primes d'assurance perte de gain maladie consécutive à un nombre important de maladies de longue durée provoque une importante augmentation des charges. Les cas durent très longtemps (équivalent de 720 jours) Des rencontres avec l'AI et la caisse-maladie ont lieu pour discuter de ce problème.

Une volonté de revoir la politique du personnel dans le programme politique est expliquée. Souhait de donner une dimension stratégique à la politique des ressources humaines (prévoir plutôt que réagir) et de dépeussier le Statut du personnel datant de 1987. A l'état de réflexion, aucune décision n'a été prise.

#### 02.61.301.16 Montants compensatoires

Indemnité introduite en 2002 pour compenser la perte subie par certains employés lors du remplacement des allocations ménage et résidence par l'allocation complémentaire pour enfants. Cette indemnité est appelée à disparaître progressivement.

### **02.81 Service juridique**

Le service juridique, anciennement rattaché à la chancellerie est à présent rattaché aux finances. L'activité y est constante et se compose de 4 volets (contentieux ; conseil ; règlements et arrêtés ; activité disciplinaire) au service de toutes les directions ainsi que de quelques organismes externes contre facturation (Viteos, théâtre, patinoires, navigation, ...).

### **Caisse de pensions Ville**

Le principal sujet de préoccupation reste l'entrée à la caisse de pension unique (CPU) qui aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La caisse gèrera 16'000 employés actifs pour 6'000 pensionnés (pas très bon rapport démographique).

Le personnel de la caisse de la ville a déménagé à La Chaux-de-Fonds au mois d'août mais assure une permanence à Neuchâtel les lundis et jeudis jusqu'à la fin de l'année. Un important travail d'information du personnel et des employeurs est fourni.

Le prix d'entrée dans la nouvelle caisse consistera en la différence du taux de couverture entre la caisse de la ville et celle du canton.

Au 30 septembre 2009, le taux de la ville s'élevait à 57,8 et celui du canton à 61,1. L'écart s'est amenuisé au fil du temps au profit de la ville pour 3 raisons principales : la cotisation employeur de base est plus élevée à la ville qu'au canton ; la caisse de la ville possède une plus grande part d'actions et a effectué des placements un peu plus agressifs que la CPE en 2010 ; une cotisation d'assainissement de 2% a été payée (1,2% par l'employeur et 0,8% par les employés).

La vente avec plus-value intéressante d'un immeuble situé à Genève contribue également dans une petite mesure à renflouer la caisse de la ville.

Le montant à payer estimé actuellement s'élève à CHF 15 millions environ (peut-être même moins) et sera absorbé du point de vue comptable à hauteur de 12 millions par des réévaluations d'actifs autorisées par le Canton et de 3 millions par un prélèvement à la fortune nette.

Le montant exact sera connu en mars, mais le paiement doit avoir lieu avec effet au 1<sup>er</sup> janvier. Afin d'éviter que la ville ne doive payer un intérêt de 4% (taux technique) pour cette période, une forte avance (env. 12 mios) financée par un emprunt à un taux plus avantageux sera payée en janvier. En outre, des discussions sont en cours en ce qui concerne le transfert d'un ou deux immeubles nécessitant de gros investissements, dès lors que la CPU dispose de liquidités suffisantes pour y procéder de son côté.

Le taux de cotisation de la part employeur de la nouvelle caisse se montera à 13% à terme (12% en 2010).

L'ensemble de la réglementation est disponible sur le site [www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch).

## **Rapport de la Sous-commission financière II**

(Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier, Thomas Facchinetti et Olivier Forel (rapporteur), s'est réunie le jeudi 29 octobre 2009 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des dicastères concernés, pour examiner le budget 2010. Ont également participé à cette séance : pour la Section de la Santé et des Affaires sociales, M. Philippe Haerberli, chef de service ; pour la Section de la Jeunesse et de l'Intégration, M. Sylvain Ghirardi, chef de service ; pour les Ecoles enfantines et primaires, M. Denis Trachsel, directeur et M. André Staehli, secrétaire général.

### **04. Santé et Affaires sociales**

#### **Remarques générales**

La détérioration de près de 2 millions de francs par rapport au budget 2009, voire de 2,3 millions de francs par rapport aux comptes 2008, est due essentiellement à la mauvaise situation économique actuelle, et hélas, à venir. A savoir :

- L'augmentation du chômage induit une augmentation de 0,5 million de francs de notre participation au fonds d'intégration professionnelle.
- L'explosion des dépenses d'aide sociale (+1,2 million de francs), qui va encore s'accélérer lors de l'élaboration du budget 2011.
- La participation aux remises de cotisations AVS (+0,1 million de francs), ainsi qu'aux allocations familiales pour personnes sans emploi (+0,12 million de francs) décidées et déjà effectives en 2009 mais non budgétées.

D'autre part, il faut noter que le budget de cette section, comme l'ensemble du budget 2010, ne prend pas encore en compte les importants reports de charges du Canton prévus pour 2010 et 2011. Ceux-ci concernent notamment :

- 1,1 million de francs (en 2011), dû à l'intégration au pot commun de l'aide sociale de la différence entre le montant de la prime et le subside de la catégorie 1 de l'assurance-maladie.



- 350'000 francs (en 2010) et 500'000 francs (en 2011) dus à la nouvelle clé de répartition voulue par le Conseil d'Etat (de 50%-50% on passerait à 60%-40%) pour les mesures d'intégration professionnelle.

Par ailleurs, la mise en place du GSR (Guichet Social Régional) et le futur déménagement de la Clinique dentaire scolaire expliquent aussi cette hausse budgétaire. L'occasion offerte au Conseil communal de louer le cinquième étage de l'immeuble St-Maurice 4, qui se libérait fin septembre 2009, permettra aussi à terme une économie par le regroupement de guichets notamment (voir ci-dessous le chapitre Clinique dentaire scolaire).

Sans les éléments décrits ci-dessus et les reports de charges que mettent en évidence le « Vade-mecum » ci-joint – que nous devons à notre collègue Jean-Charles Authier – les budgets des services de la Section Santé et Affaires sociales sont stables ou en légère diminution.

#### *Réorganisation de la section*

Dans la perspective du départ à la retraite de deux cadres, une étude a été confiée à un bureau privé en vue de la restructuration de l'administration de la section.

Elle a permis de mettre en évidence plusieurs points susceptibles d'amélioration :

- Certains collaborateurs sont soumis à une double hiérarchie (administrative et « métier ») qui nuit à la priorisation de leurs tâches
- Certains services doivent faire face à des pics d'activité nécessitant une aide ponctuelle qui ne peut être offerte par manque de polyvalence du personnel
- La section fait un effort louable d'engagement de personnes issues du chômage ou de l'aide sociale ; cette politique nuit toutefois au rendement de l'ensemble
- Un certain nombre de tâches pourraient être informatisées
- L'administratrice du Centre d'orthophonie effectue essentiellement des tâches de comptabilité qui pourraient être confiées au service compétent en la matière

- Le responsable de l'administration générale a vu ses tâches réduites par la centralisation au niveau du canton des inscriptions au chômage

Sur la base de ces constatations, l'auteur de l'analyse a fait un certain nombre de recommandation qui vont être mises en œuvre dans les mois à venir :

- Pérennisation du poste administratif limité dans le temps accordé au budget 2009 par le Conseil communal
- Création de fonctions d'état-major (ressources humaines, finances et administration, secrétariat général) permettant de supprimer les doubles liens hiérarchiques et d'offrir la polyvalence recherchée
- Nouvelle évaluation des fonctions des personnes qui feront partie de l'état-major de la section
- Centralisation de la comptabilité et informatisation du suivi des clients au Centre d'orthophonie
- Informatisation des demandes de remboursements et de l'archivage à l'agence AVS/AI
- Informatisation de la gestion de la caisse-maladie à l'aide sociale

## **04.02 Guichet social - administration**

### 04.02.30 Charges de personnel

Un poste administratif supplémentaire (partagé avec l'Agence AVS/AI) a été pérennisé.

### 04.02.316.43 Loyers locaux

Location d'un étage supplémentaire pour le GSR et la nouvelle clinique dentaire scolaire ainsi que l'augmentation de loyer suite à d'importantes rénovations.

### 04.02.361.08 Part déficit mesures intégration professionnelle

Augmentation de la dotation du Fonds d'intégration professionnelle (+540'000 francs).

**04.11 Aide sociale**04.11.318.04 Frais de téléphone

Les contrats de fournisseurs ont été renégociés (ceci est aussi valable pour les autres rubriques 318.04 sous Biens, Services & Marchandises).

**04.13 Agence A.V.S. et A.I.**04.13.30 Charges de personnel

Pérennisation d'un demi-poste supplémentaire en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.

**04.31 Centre d'orthophonie**04.31.30 Charges de personnel

Diminution de postes suite à deux départs à la retraite, réorganisation et informatisation du service.

04.31.307.01 Caisse de pensions Ville

Transferts de charges du personnel orthophonique à la Caisse de pension unique (CPU).

**09. Jeunesse et Intégration****Remarques générales**

## 1. Avenir de la Clinique dentaire

La sous-commission a pris connaissance des démarches entreprises par le Conseil communal en ce qui concerne l'avenir de la Clinique dentaire scolaire, qui préoccupe d'ailleurs la Commission financière depuis plusieurs années.

Outre à un déficit chronique, la Clinique dentaire est en effet confrontée à la quasi-impossibilité de recruter le personnel qualifié nécessaire à son fonctionnement : l'orthodontiste a pris sa retraite sans être remplacé et on se trouve aujourd'hui à la veille de la même échéance concernant le poste de dentiste. C'est dire que, sans mesure rapide, nous allons nous

retrouver rapidement dans une impasse.

Afin de faire face à ses obligations légales en matière de médecine dentaire et convaincu des vertus préventives d'un dépistage effectué dans le cadre scolaire, le Conseil communal a noué divers contacts en vue de pouvoir continuer d'assurer la prestation sous la forme d'un partenariat entre le public et le privé.

La sous-commission a eu l'occasion de visiter les locaux que le Conseil communal a d'ores et déjà loué à cet effet à la rue Saint-Maurice 4 pour remplacer ceux qu'occupe actuellement la Clinique dentaire dans le bâtiment de la Promenade-Sud et qui sont convoités par l'école pour abriter les futures classes enfantines rendues nécessaires par la mise en œuvre du Concordat HarmoS.

Le regroupement sous un même toit de l'ensemble des activités relevant du domaine « santé-social » apparaît comme une bonne opportunité, tant d'un point de vue stratégique qu'économique, et ce notamment dans la perspective de la mise en place du guichet social régional. A cet égard, on relèvera que les locaux loués présentent l'intéressante particularité d'être accessibles par deux entrées, ce qui est tout à fait favorable dans le cadre de la cohabitation de partenaires public et privé.

## 2. Autres remarques

Pour expliquer la stabilité budgétaire globale de la Section Jeunesse et Intégration, rappelons que le budget communal 2010 prend en compte le blocage des salaires du personnel enseignant souhaité par le Conseil d'Etat.

La refonte de la gouvernance de l'école s'inscrit dans le processus plus vaste de la réforme institutionnelle et de la troisième étape de désenchevêtrement des tâches mis en chantier par le Canton. Le processus est toutefois gelé jusqu'à fin novembre 2009, dans l'attente du résultat des Etats généraux des communes.

### **09.02      Service administratif**

#### 09.02.351.04      Subside scolaire AI

Pour un enfant scolarisé dans une institution (exemple : Perce-neige), les communes paient 10 francs par jour et par enfant. Ce montant n'avait jamais été adapté. Le Canton aurait voulu faire passer la participation communale à environ 36 francs/jour/enfant. Le Tribunal fédéral a tranché, déclarant ce subside non conforme pour absence de base

légale. Mais le Conseil d'Etat a saisi le Grand conseil d'un projet de loi qui devrait être accepté prochainement. Si cette loi entre en vigueur dès 2010, une facture d'environ 300'000 francs est à prévoir à partir de 2011. Pour ce qui est de l'année 2010, un beau débat s'annonce quant à la question de savoir si nous devons ou non payer l'ancien montant de 10 francs/jour/enfant, soit environ 80'000 francs.

#### 09.02.366.08 Intégration sociale

Le montant comprend notamment notre contribution aux programmes Anim'action et Alterconnection. Il a été augmenté au moment de l'engagement de la personne en charge de l'intégration sociale.

#### 09.02.439.11 Autres recettes

A Ste-Hélène 50, la Haute Ecole ARC versait un salaire de concierge supprimé depuis la nouvelle affectation du bâtiment.

### **09.41 Ecoles Infantines et Primaires**

#### 09.41.302.01 Traitements directeur et enseignants

La diminution du poste est due au blocage des salaires cantonaux, dont bénéficie le budget de la Ville.

### **09.43 Clinique dentaire**

Voir l'ensemble des explications données plus haut.

Vade-mecum Affaires Sociales

## 04.02. Guichet Social

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Part aide sociale : Aide matérielle	Personne remplissant les conditions selon LAS	361.04	<p>Subventions :</p> <p>100% : pro rata (rapporté à la population de la Ville) de l'ensemble des dépenses du canton.</p> <p>40% : canton</p> <p>60% : ville</p> <p>Personnel :</p> <p>Le personnel communal est subventionné comme suit par le canton (sous 04.02.451.43).</p> <p>Le canton subventionne à raison de 40% 1 assistant social pour 100 dossiers + 0.5-0.7 poste administratif.</p> <p>Le salaire de l'assistant social et de la secrétaire sont calculés de façon forfaitaire à 100'000, resp. 75'000 CHF</p>	<p>Le montant remboursé p.ex. en 2010 est basé sur les comptes 2009.</p> <p>Notons que les communes qui sont jugées par le canton comme insuffisamment équipées reçoivent une subvention diminuée pour le personnel voire doivent contribuer.</p>
Insertion socio-prof : Aide matérielle	Personnes dépendantes de l'aide sociale pour lesquelles a été établi un contrat d'insertion socio-professionnelle	361.05	<p>Subvention :</p> <p>L'Etat subventionne les programmes et répartit les dépenses selon la même clé de répartition que pour l'aide sociale.</p>	

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Remises cotisation AVS/AI	Personnes qui n'arrivent pas à payer leurs cotisation AVS/AI (bénéficiaires d'une demande de remise)	361.07	L'Etat paie et refacture 60% canton - 40% ville	Instauré en 2009
Part déficit mesures d'intégration professionnelle	Chômeurs en fin de droit auxquels sont offerts des contrats pour les dits programmes d'insertion professionnelle	361.08	L'Etat subventionne les programmes (Bâti +, La Joliette, Ateliers Phénix...) sur la base de mandats de prestation et refacture selon la clé 50% canton - 50% ville au prorata de notre population	60%-40% jusqu'en 2007. Le canton désire passer à 40-- 60 au budget 2010
Allocations familiales personnes sans emploi :	Toute personne sans emploi qui a des enfants	361.09	L'Etat paie et refacture. Clé de répartition : 40% canton, 60% communes	Loi fédérale. Entrée en application en 2009

#### 04.13. Agence AVS/AI

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, au sens de la LPC	366.04	Directement par la commune	Vient en complément aux prestations complémentaires (payées par le canton). Instauré fin des années 50 Environ 2000 personnes concernées
Subvention à l'achat des abonnements TN	Personnes bénéficiaires de prestations	366.06	Directement par la commune	Fr. 10.- par mois

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
	complémentaires			

#### 04.21. Planning familial

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Centre de consultation en matière de grossesse	Habitants de la Ville et de la région	451.43	Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100% ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning.	Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais administratifs), et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat



**04.31. Centre d'orthophonie**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Consultations	Enfants, domiciliés sur la commune ou non	43	<p>Pour la part non remboursée par l'assurance-invalidité :</p> <p>La Ville facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné.</p> <p>Le déficit est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation.</p>	<p>La subvention de l'Etat est passée de 40% à 0 en 2005.</p> <p>Val de Travers a dénoncé la convention pour fin 2009</p> <p>Communes conventionnées :</p> <p>Neuchâtel, Entre-deux-Lacs + Littoral, Béroche, Les Verrières, Les Bayards</p>

**Lexique :**

LAS : Loi sur l'Action Sociale

GSR : Guichet Social Régional

PC : Prestations Complémentaires

OES : Office des Etablissements Spécialisés

Vade-mecum Jeunesse et Intégration**09.02. Service administratif**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subsides scolaires AI : Subventionnement des coûts d'encadrement et d'écologie	Au canton, pour les élèves placés dans des institutions telles que les Perce-Neige	351.04	Le Canton refacture un montant fixe par élève aux communes. Jusque là, 10.-/ jour et par élève	Le Canton a voulu passer au coût réel : 36.-. Décision cassée par le TF : résultat : 0.- !  Attention le Grand Conseil est en train d'élaborer une loi permettant un report de la charge
Contributions à d'autres communes :  Versement de compensations à d'autres communes accueillant des élèves de la Ville de Neuchâtel en cours d'année scolaire + Belmont, Malvilliers, etc... ou sportifs d'élite	Autres communes	352.02	Versement direct aux communes	Dans le cas inverse, les communes reversent à la Ville un montant comptabilisé sous 09.41.452.11
Intégration Sociale : Subventionnement de programmes d'animation socioculturelle tels que Anim'action,	Institutions/ organismes qui mettent sur pied lesdits programmes	366.08	Versement de subventions sur base d'un mandat de prestations	

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Alterconnection				
Autre recettes	HE-ARC	439.11	La HE-ARC n'est plus locataire du bâtiment communal sis St-Hélène 50 depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2009. Elle ne participe plus par voie de conséquence au financement d'un demi-poste de conciergerie. Le collaborateur a été transféré de la Ville à la HE-ARC à cette date	

### 09.03. Mesures d'Insertion prof.

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Programmes d'intégration professionnelle (Bâtiplus, Semestre de motivation)	Chômeurs, jeunes en sortie d'apprentissage, non-promus en fin de scolarité ou en rupture de formation	301.01 à 460.13	La Ville fournit l'encadrement humain et matériel pour les programmes, dont les frais sont subventionnés par l'assurance-chômage et de manière très minoritaire par le Fonds FIP.  Les salaires des participants sont pris en charge par l'assurance chômage.	Le Semestre de motivation neuchâtelois est totalement financé par l'assurance-chômage fédérale. Pour le programme BâtiPlus, l'encadrement et les frais de fonctionnement sont financés par cette dernière La Ville assume quant à elle les fournitures utilisées pour les chantiers d'utilité publique menés (09.03.310.09 et 391.05)  Attention : le Canton refacture à la Ville la moitié des salaires versés aux chômeurs en fin de droit domiciliés à Neuchâtel (04.02.361.08)

**09.04. Actions Jeunesse**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Diverses subventions à des écoles privées et des établissements d'hébergements d'élèves ou à des institutions en lien avec la jeunesse		365.06 à 366.45		La plupart des contributions sont fixées dans les statuts des institutions.  Le Centre des loisirs évolue dans le cadre d'un mandat de prestation

**09.06. Contribution Scolaires**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Participation aux charges ESRN		352.04	Somme payée par la Ville à l'ESRN par élève	Ordre de grandeur : 10'000.-/élève

**09.09. Accueil écoliers**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires	Elèves scolarisés en Ville de Neuchâtel	433.01  461.01	Les parents paient les frais effectifs, à partir d'un revenu imposable défini. Ils sont partiellement subventionnés par la Ville en dessous de ce seuil, selon une échelle dégressive en fonction du revenu imposable.  Les subventions cantonales sur la masse salariale du	

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
			personnel éducatif formé représentent environ Fr. 350'000.- par année	

#### 09.10. Contributions aux crèches

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants placés dans une crèche dans le canton de Neuchâtel	352.01 + 266.01	<p>Prix de journée de référence de Fr. 80.-. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé.</p> <p>Les contributions parentales couvrent en globalité environ 33%.</p> <p>Le solde est payé à 16% par le Canton, 84% par la Ville.</p> <p>Le canton paie en fait 20% du salaire du personnel qualifié des crèches</p>	<p>Un enfant de Neuchâtel placé dans une structure sise à Peseux. La Commune de Peseux versera pour notre compte en mains de l'institution la différence payée par les parents et le prix de Fr. 80.-. Elle nous refacturera ensuite notre participation (09.10.352.01).</p> <p>Un enfant domicilié dans une autre commune fréquente une structure sise à Neuchâtel. Nous avançons la contribution de sa commune de domicile (09.10.365.01) et la récupérons ensuite auprès d'elle (09.10.452.04)</p>

**09.11 - 09.14. Crèches communales**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale	433.01 + 452.04	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement

**09.41. Ecoles enfantines et primaires**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Enseignement obligatoire et suivi socio-éducatif	Enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires	09.41	Subvention de l'Etat de <ul style="list-style-type: none"> <li>• 45% sur les salaires des enseignants</li> <li>• 25% sur les salaires des postes de direction</li> <li>• 0% sur les salaires du personnel administratif</li> </ul>	L'école infantine ne sera obligatoire que dès la rentrée scolaire 2011

**09.42. Service Médical**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Suivi médical	Enfants scolarisés dans	09.42		Plus de subvention de l'État depuis

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
	les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peseux.			plusieurs années

**09.43. Clinique dentaire**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Dépistage annuel des problèmes dentaires Soins conservateurs pour les parents qui souhaitent cette prestation	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peseux.		Dépistage gratuit pour les élèves Soins conservateurs facturés aux parents à la moitié du tarif le plus bas de la SSO.	Modèle à revoir selon les accords qui devront être trouvés avec nos futurs partenaires

**Lexique :**

APE : Accueil de la Petite Enfance

FIP : Fonds d'Intégration Professionnelle



## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme, Forêts, Domaines et Transports)

La sous-commission financière III, composée de MM. Matthieu Béguelin, Blaise Péquignot et Mme Caroline Nigg (rapporteuse), s'est réunie le 30 octobre 2009 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner le budget 2010. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Pascal Solioz, chef des constructions, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Pierre-Olivier Aragno, délégué au développement durable et à la mobilité, Antoine Rosselet, intendant des domaines, Jan Boni, ingénieur forestier et Willy Zahnd, chef des Caves de la Ville de Neuchâtel .

### **03. Forêts et Domaines**

#### **Budget de fonctionnement**

##### **03.11 Exploitation des forêts**

Ce chapitre, contrairement à son nom, ne se rapporte pas seulement à l'exploitation des forêts au sens économique du terme mais aussi à la conservation et au renouvellement de celles-ci, à la protection de la biodiversité du milieu, à la protection contre les dangers naturels, ainsi qu'à une mission pédagogique ainsi qu'à l'accueil de la population en forêt. Afin de valoriser ces tâches de service public, la sous-commission suggère d'adopter l'appellation Gestion et exploitation des forêts.

Malgré une diminution sensible des charges (- 79'000 francs) obtenue par une série de mesures d'économies, on constate une hausse (+ 84'500 francs) de l'excédent de charges qui atteindra 810'400 francs en 2010.

Compte tenu de la conjoncture économique et des choix auxquels elle contraint, les travaux forestiers seront organisés autour de cinq priorités :

- forêts à fonction protectrice pour lesquelles les subventions accordées sont importantes et autres travaux subventionnés,
- jeunes forêts et infrastructures existantes où des investissements importants ont déjà été consentis
- exploitation des résineux dont le prix est actuellement plus favorable que celui des feuillus
- entretien dans une optique de soutien aux loisirs et de protection de la biodiversité
- autres travaux d'entretien planifiés dans le plan de gestion

### 03.11.31 Biens, services et marchandises

La récolte du bois sera faite quasi exclusivement par le personnel forestier de la Ville, l'appel à l'extérieur étant limité aux travaux exigeant des machines dont la Ville ne dispose pas. Ces réductions affectent les postes 318.11, 318.12 et de manière plus significative le poste 318.13 Autres entrepreneurs.

Pour 2010 quelques équipements indispensables ont été inscrits au budget, en recherchant les prix le plus bas possible: remplacement d'une remorque datant de 1958 (par une en aluminium pour diminuer le coût) et d'une débroussailleuse, achat de deux appareils de saisie pour l'extérieur, identiques à ceux utilisés par les services de l'Etat, afin de pouvoir bénéficier d'une remise pour achat groupé et également d'une aide logistique si nécessaire.

Enfin la réduction du budget Etudes et enquêtes de 40% et le déménagement dans un local plus petit soulignent l'engagement des responsables dans la recherche d'économies.

### 03.11.382.07 Réserve forestière

L'attribution à la réserve forestière est fixée au minimum exigé par la loi.

### 03. 11.42 Revenus des biens

Le non recours à des prestataires extérieurs -qui diminue le volume de bois exploité- ainsi que la chute des prix du bois depuis 2008 engendrent une diminution de revenus des biens de 100'000 francs.

### 03.11.43 Contributions

Les ressources de ce chapitre connaissent une baisse de 59'000 francs due à la diminution des prestations RPT, malgré une hausse des revenus des prestations à effectuer pour des tiers notamment dans les gorges du Seyon.

### 03.11.49 Imputations internes

Il s'agit d'interventions pour le compte du service des Parcs et promenades qui n'est pas équipé pour les gros travaux tels que l'abattage des arbres.

## **03.21 Domaines**

### 03. 21.30 Charges de personnel

La diminution des frais de personnel est due au départ à la retraite, en milieu d'année prochaine, du responsable des domaines. Une réflexion est engagée quant à l'organisation future de ce service afin d'assurer les missions qui lui incombe. Une phase de transition avec le soutien ponctuel de l'actuel responsable est probable. Il est en effet la mémoire vivante du service et un recours d'autant plus nécessaire que certains dossiers sont complexes et évoluent très lentement.

### 03.21.31 Biens, services et marchandises

Le budget 2010 se caractérise par l'accroissement net des dépenses d'entretien rendues indispensables par l'état défectueux de certains bâtiments et domaines et par l'augmentation des frais de notaire liés à la vente de biens.

### 03.21. 42 Revenus des biens

La diminution sensible des loyers est consécutive à : la vente d'immeubles dont ceux de Chaumont , la cession de terrain (CSEM) à l'Etat, la résiliation du bail des brocanteurs à Pierre à Bot –remplacés par le Drop'In- et la moindre exploitation des carrières de La Cernia où la pierre de couleur recherchée est désormais située très en profondeur.

### 03.31 Vignes et

### 03.32 Encavage

L'ensemble des activités vignes et encavage présentera en 2010 un excédent de charges de 179'300 francs soit une amélioration de la situation d'environ 10'000 francs par rapport à 2009.

Un certain nombre de questions se posent quant à cette activité et aux règles qui la régissent. En outre, la variabilité de la production, liée aux phénomènes climatiques, associée aux fluctuations des ventes en fonction de la situation économique et à celles des charges consécutives constitue une difficulté budgétaire particulière pour ce service qui ne dispose pas, comme les forêts par exemple, d'un fonds de réserve. Une réflexion à l'interne sur ces différentes questions est en cours.

#### 03. 31.31 Biens, services et marchandises

Le travail dans les vignes est assuré par un système de tacheronnage fixé dans le cadre d'un contrat à long terme avec un vigneron, formule qui s'avère assez coûteuse (345'000 francs). Par contre, la qualité de la vendange est toujours excellente.

#### 03.32.30 Charges de personnel

Le travail du service encavage s'accommode assez mal d'un statut de salarié avec des horaires fixes ne serait-ce que du fait des variations de la production des vignes de la Ville à traiter. Par ailleurs certaines prestations que les employés du service fournissent à l'administration communale ne sont ni comptabilisées ni rémunérées.

Le montant pour les chaussures de sécurité doit être remis au budget.

#### 03.32.31 Biens, services et marchandises

Le changement de système de refroidissement a produit les effets escomptés; ils se traduisent par un net recul de la consommation d'eau.

Le montant alloué aux frais du véhicule doit être remis, comme prévu, au budget.

### 03.32.39 Imputations internes

Le loyer perçu par l'urbanisme sur les locaux de l'encavage augmente sensiblement.

### 03.32.42 Revenus des biens

La sous-commission suggère que les ventes de vin aux services de la Ville pour diverses manifestations soient distinguées des ventes à la clientèle extérieure.

## **Budget d'investissement**

Les investissements prévus pour les forêts et domaines au cours de la prochaine période de planification financière 2010-2013 concernent essentiellement la réfection de fermes et bâtiments. A cela s'ajoute chaque année un crédit de construction pour les dépenses difficiles à prévoir dès maintenant de 175'000 francs par an et, pour l'année 2010, un crédit de 100'000 francs pour le projet Covinil en partenariat avec d'autres vignerons.

Par ailleurs il est prévu la vente d'immeubles pour 8'000'0000 francs sur la période 2010-2013.

# **06. Urbanisme**

## **Introduction**

En matière d'urbanisme le programme d'actions 2010-2013 s'oriente selon cinq axes principaux: l'entretien du patrimoine, la mise en place d'une politique sociale de logements, l'adoption d'une stratégie foncière visant à une meilleure maîtrise du sol, la protection de l'environnement et la mise en œuvre de la politique d'agglomération. Dès 2010 diverses actions concrétiseront ces engagements.

## **Budget de fonctionnement**

### *Nouvelle organisation du budget de fonctionnement*

Le budget de fonctionnement 2010 de la Section urbanisme présente une nouvelle organisation par rapport à celui de 2009 suite à la décision de réorganisation de la section urbanisme prise par le Conseil Communal en juin dernier. Ainsi les chapitres 06.01, 06.02, 06.51, sont supprimés et sont répartis entre les nouveaux chapitres (de 06.52 à 06.57). Pour tous les postes

concernés il n'y a donc pas la possibilité de comparer les montants du budget 2010 en fonction du budget 2009 de manière immédiate. La réorganisation se traduit par :

- la suppression du chapitre 06.01 Service bâtiments et gérance décomposé entre le 06.53 Service des bâtiments et le 06.54 Gérance des bâtiments
- la création du chapitre 06.52 Direction et service administratif qui reprend également des imputations –notamment de charges de personnel- des anciens postes 06.01 et 06.51
- la suppression du chapitre 06.02 Secrétariat de direction (secrétariat du Conseiller communal) qui est transféré à la chancellerie
- la suppression du chapitre 06.51 Police des constructions et aménagement urbain, décomposé entre le 06.56 Permis de construire et le 06.57 Aménagement urbain
- la création du chapitre 06.55 Délégué à l'énergie

### **Charges par nature**

Globalement le budget de 2010 prévoit une augmentation des charges de 1,38% par rapport à celui de 2009 (soit + 242'000 francs).

#### 06.01.30 Charges de personnel

Les charges de personnel de la section diminue de 5,19% par rapport au budget 2009 (-189'000 francs). Ceci est dû à une diminution du personnel (-0,6 poste) et à l'économie faite sur les charges sociales suite au passage à la Caisse de pensions unique.

La diminution de personnel résulte de :

- la réorganisation des postes de concierge dans les bâtiments administratifs et de celui d'huissier à l'hôtel de ville
- le transfert du poste de délégué au développement durable à la section Transports
- l'augmentation du taux d'occupation du délégué à l'énergie (de 80 à 90 %)

Au total, le volume du personnel a diminué de 15,4 % en 5 ans en passant de 33,23 postes au budget 2005 à 28,71 au budget 2010. Il atteint aujourd'hui le seuil minimum admissible. La section doit en effet faire face à un volume d'investissements soutenu et à la préparation de la mise en œuvre des mesures d'agglomération qui se traduit par un travail accru au niveau de la réalisation d'avant-projets.

L'emploi de plusieurs salariés de la section à des taux partiels engendre une surcharge de travail pour tous et particulièrement pour les responsables de service qui doivent prendre en charge une partie du travail dévolu en principe à leurs collaborateurs alors qu'ils aimeraient pouvoir consacrer d'avantage de temps au pilotage et au management de leur service. Cette situation induit également le recours à des mandataires extérieurs de manière plus accrue ; ceci ne résout pas tous les problèmes dans la mesure où les chefs de service doivent tout de même jouer un rôle de pilotage (cas par exemple de la rénovation de la Collégiale). Pour ce qui est du service de la Police des constructions on constate l'allongement des délais d'analyse des dossiers de permis de construire.

Les membres de la sous commission souhaite qu'une réflexion soit menée sur les missions globales de l'administration, faisant la part des missions de service public à renforcer et de celle des prestations qui pourraient éventuellement être déléguées voire abandonnées tout en soulignant que le secteur public et le secteur privé n'ont pas les mêmes approches ni les mêmes priorités. Cette réflexion devrait être soumise au Conseil Général pour discussion voire décisions. Une demande de dotation en personnel supplémentaire pourrait être étudiée si elle s'avère nécessaire pour le maintien des conditions propices aux missions de service public.

#### 06.01.31 Biens, Services et Marchandises

Les charges de ce poste croissent de 4,07% par rapport à 2009 (+152'000 francs) ce qui s'explique par une augmentation de 130'000 des charges courantes et de 30'000 des coûts d'entretien concernant le parc locatif, partiellement compensée par une diminution des dépenses d'eau et d'électricité.

#### 06.01.33 Amortissements

Les charges d'amortissement croissent de 12,37% par rapport à 2009 (+557'000 francs). Cet écart important est principalement dû aux écoles (+467'000 francs) et est lié à l'amortissement du crédit de rénovation du collège des Terreaux. Toutefois ces coûts sont refacturés en tant qu'imputations internes et ne péjorent donc pas le résultat final de l'urbanisme.

#### Attribution aux financements spéciaux

Léger recul de ce poste (-8'000 francs) qui se situe en 2010 à 190'000 francs.

### 06.01.39 Imputations internes

L'amélioration de 270'000 francs provient d'une moindre imputation en intérêts passifs par les services financiers, principalement du fait d'un taux de refinancement diminué par rapport à 2009.

### **Revenus par nature**

Globalement le budget de 2010 prévoit une augmentation des revenus de 0,96% par rapport à celui de 2009 (soit + 123'000 francs.)

### Revenus des biens

Les loyers diminuent du fait de la vente d'immeubles à la Caisse de pensions du personnel de la ville de Neuchâtel.

### Contributions

Un recul de 10'000 francs est prévu pour les émoluments de sanctions de plans et de 39'000 francs pour des remboursements de tiers.

### Prélèvement aux financements spéciaux

L'accroissement des prélèvements de 10,22% par rapport au budget 2009 (+84'000 francs dont 36'000 francs pour le patrimoine financier, 33'000 francs pour les HLM et 15'000 francs pour le patrimoine administratif) correspond à l'augmentation des coûts d'entretien des immeubles qui atteindront en 2010 un montant total de 910'000 francs, dont 608'000 francs concernent l'entretien des immeubles locatifs du patrimoine financier. Ces dépenses seront en effet entièrement (à 4'000 francs près) couvertes par ces prélèvements. Mais il est à noter que le prélèvement 2009 n'a pas été réalisé.

### Imputations internes

La progression des recettes provient de la répercussion des charges immobilières plus importantes des écoles (+ 529'000 francs au groupe 06.40), partiellement contrebalancée par les imputations moindres des musées (- 262'000 francs).



## Bilan

L'excédent de charges de la section urbanisme se situe en 2010 à 4'917'000 francs avec un excédent supplémentaire de 120'000 francs par rapport à 2009.

Les causes principales d'améliorations/détériorations par nature de charges sont les suivantes :

### *Améliorations*

Charges de personnel	- 189'000
Attributions aux financements spéciaux	- 8'000
Imputations internes de charges	- 269'000
Prélèvements spéciaux	+ 84'000
Recettes d'imputations internes	+ 262'000

### *Détériorations*

Dépenses de « biens, services et marchandises »	+ 152'000
Amortissements	+ 557'000
Revenus de biens	- 173'000
Contributions de tiers	- 50'000

## Examen détaillé du budget de fonctionnement

	Budget 2010	Budget 2009	B10-B09	%	Comptes 2008
06.11 Imm. locatifs du patr. fin.	527'900.00	370'200.00	157'700.00	42.60%	568'100.00
06.12 Imm. HLM patr. fin.	-150'000.00	-168'500.00	18'500.00	-10.98%	-209'000.00
06.21 Imm. locatifs patr. admin.	353'000.00	288'800.00	64'200.00	22.23%	525'900.00
06.31 Bâtiments admin.	98'700.00	-112'000.00	210'700.00	-188.13%	76'000.00
06.34 Stand de tir	-19'200.00	-9'200.00	-10'000.00	108.70%	0.00
06.36 w.c. publics et édicules	562'300.00	548'900.00	13'400.00	2.44%	536'000.00
06.38 Centre de loisirs	1'800.00	0.00	1'800.00		5'000.00
06.41 Collège latin	-26'700.00	-20'500.00	-6'200.00	30.24%	-39'200.00
06.43 Fontaines et monuments	138'400.00	136'700.00	1'700.00	1.24%	121'900.00
06.44 Espaces publics	473'400.00	360'600.00	112'800.00	31.28%	348'500.00
06.01 Service bâtiments et gérance	0.00	2'122'800.00	-2'122'800.00	-100.00%	1'962'500.00
06.02 Secrétariat de direction	0.00	36'500.00	-36'500.00	-100.00%	82'700.00
06.51 Police constr. et aménag. urb.	0.00	1'243'400.00	-1'243'400.00	-100.00%	1'211'300.00
06.52 Direction et service administr.	569'500.00	0.00	569'500.00		0.00
06.53 Service des bâtiments	975'700.00	0.00	975'700.00		0.00
06.54 Gérance des bâtiments	203'700.00	0.00	203'700.00		0.00
06.55 Délégué à l'énergie	162'300.00	0.00	162'300.00		0.00
06.56 Permis de construire	392'100.00	0.00	392'100.00		0.00
06.57 Aménagement urbain	654'500.00	0.00	654'500.00		0.00
<b>06 Urbanisme</b>	<b>4'917'400.00</b>	<b>4'797'700.00</b>	<b>119'700.00</b>	<b>2.49%</b>	<b>5'189'700.00</b>

### Budget par groupe

#### 06.11, 06.12 et 06.21 Immeubles du patrimoine administratif et financier

La sous commission constate que les revenus couvrent diversement les charges selon la catégorie des immeubles. Les patrimoines financier et administratif accuseront un excédent de charges en 2010, les loyers ne couvrant pas la totalité des charges hors entretien (l'entretien étant financé par les prélèvements spéciaux). Parmi les explications à cette observation on retient : les pertes sur débiteurs (06.xx.330.03) (loyers impayés) qui s'élèvent à 70'000 francs, la mise à disposition gratuite de locaux (y compris le chauffage) à l'Hôtel DuPeyrou pour le CIES (Centre International de l'Etude du Sport), une augmentation de l'ordre de 10% des amortissements pour le patrimoine financier due au report des amortissements figurant en 2009 au 06.01.331.01, ainsi que la vacance de certains logements due aux travaux de réfections.

A l'inverse dans les HLM, dont le statut a été supprimé à fin 2008, les loyers assurent la couverture des charges et même un peu plus.

Le rendement des immeubles du patrimoine se présente globalement comme suit :

Catégorie de patrimoine	Rendement brut	Rendement net
06.11 Patrimoine locatif financier	7,21%	-1,79%
06.12 HLM (60 logements, 2 bâtiments)	8,14%	0,75%
06.21 Patrimoine locatif administratif	8,53%	-1,56%

Contrairement au secteur privé le rendement net du patrimoine public inclut les amortissements (mais pas les investissements répercutables sur les loyers) ; ce qui péjore celui-ci. La sous-commission serait intéressée par un calcul du rendement net hors amortissement aux fins de comparaison avec le marché.

Mais il est souligné qu'un rendement positif ne signifie pas pour autant un état d'entretien suffisant (ce que chacun peut savoir s'agissant de la situation de certains bâtiments du patrimoine à l'heure actuelle).

#### 06.391.08 Prestations SIS (Bâtiments administratifs)

Il s'agit d'une alarme incendie

#### 06.44.318.00 Charges courantes (Espaces publics)

Il s'agit d'une concession pour prise d'eau à la Place du Port, facturée par l'Etat.

### **06.54 Gérance des bâtiments**

Un membre de la sous commission soulève la question des frais de dossier perçus en sus des frais de gérance. En effet, précise t-il, les frais d'administration entrent déjà dans le calcul du rendement de l'immeuble qui détermine lui-même le loyer admissible. Dès lors, réclamer des frais d'ouverture de dossier, tel l'établissement du contrat de bail, pour un nouveau locataire revient à faire payer à ce dernier deux fois la même prestation puisque le loyer couvre déjà celle-ci. Mais la plupart des gérances semblent pratiquer le cumul des frais de gérance et des frais de dossiers, ces derniers

pouvant atteindre des montants bien supérieurs (parfois jusqu'à 250 francs!) aux 50 francs demandés par la Gérance de la Ville

#### 06.56.381.07 Amélioration de l'accessibilité en ville

Ce poste concerne l'attribution à un fonds de réserve pour l'accessibilité. Il est compensé par la recette 06.56.430.02.

### **Budget des investissements**

Le budget d'investissement s'élève à 5'934'000 francs pour 2010. Les 17 investissements prévus s'inscrivent dans la stratégie générale de la planification financière 2010-2013.

### **Investissements 2010**

L'un des points forts pour 2010 concerne l'entretien lourd des bâtiments du patrimoine communal, pour un montant total de 1'900'000 francs. Celui-ci inaugure un ensemble d'opérations d'entretien pour lesquelles des crédits d'un montant total de 7'200'000 francs seront sollicités pour la période 2010-2013. Les graphiques page 12 ci-après montrent les variations subies par le poste entretien lourd ces dernières années, variations révélatrices des difficultés budgétaires. Ces dépenses ne peuvent être davantage différées. Une politique d'entretien économiquement et techniquement optimale – soutenant avec cohérence la politique de logement définie- nécessite la connaissance précise de la situation des immeubles. C'est pourquoi une expertise quantitative et qualitative du patrimoine communal –EPIC- avec inventaire numérisé doit être menée: la première étape –concernant 70 bâtiments- est prévue au programme 2010-2013 avec un engagement de 300'000 francs en 2010. La sous-commission souligne l'importance de mener dans les meilleurs délais cette expertise qui avait déjà été planifiée pour 2009 et vivement recommandée par la sous-commission financière dans son rapport 2008.

Plusieurs opérations planifiées pour 2009 et non réalisées ne sont pas reconduites tandis que d'autres sont reprises au budget 2010. Il s'agit de :

	Budget 2010 Dépense	Dépense tot. 2010-13
Elaboration de divers plans directeurs sectoriels	50'000	200'000
Assainissement énergétique « Cité de l'énergie » 6° étape	100'000	400'000
Transformation Hôpital 6 en bureaux ou logements	1'000'000	1'600'000
Programme Nature en ville	290'000	*290'000
Construction de la passerelle Gare-Mail	200'000	*1'000'000
Démolition de l'ancien collège Maladière	450'000	450'000
OIBT mise aux normes	484'000	484'000

En outre des crédits sont prévus pour :

	Budget 2010 Dépense	Dépense tot. 2010-13
Crédit d'études pour les Jeunes Rives	100'000	200'000
Assainissement toitures, façades nord et chauffage Collégiale 6,8 et 10	500'000	1'500'000
Réaménagement du parc public des Cadolles	200'000	*200'000
Barrières Place du port	300'000	300'000
Ascenseur Usine Amandiers	150'000	650'000
Crédit de construction	350'000	1'400'000

\*des recettes sont attendues pour un montant total de 350'000 francs en 2010

Le crédit construction permet des investissements imprévus au budget. Son emploi total en 2009 doit être mis en regard des investissements prévus et non réalisés. Sans nier la réalité des imprévus, la sous-commission encourage la section à défendre les priorités qui ont été définies, en termes d'orientation des dépenses comme d'affectation du personnel de la section.

## Budget 2010/ planification 2010-2013

Les investissements inscrits au budget 2010 traduisent concrètement les objectifs de la planification financière 2010-2013 qui se déclinent à travers :

- des opérations d'entretien du patrimoine communal et la constitution des instruments de pilotage de celui-ci (EPIC)
- des mesures visant des économies d'énergie (rénovation et assainissement de plusieurs bâtiments),
- des mesures visant à l'amélioration de l'environnement proche (normes OIBT, « Nature en ville »)
- des liaisons (passerelles, ascenseur) piétons/ deux roues répondant aux exigences du projet d'agglomération,
- le réaménagement (ou la sécurisation) d'espaces publics et des Rives,

A ces projets s'ajoutent : la déconstruction de l'école de la Maladière, la restauration des murs au bas du château, la recette du droit de superficie Martenet et la transformation du bâtiment Hôpital 6.

La sous-commission est globalement satisfaite de ce programme qui répond aux priorités et au besoin d'une politique d'optimisation de la qualité et de la conservation du patrimoine communal (bâti et non bâti) et qui permettra une amélioration de la qualité et de la praticabilité de l'espace public en divers secteurs de la ville dont les rives et leurs abords.

Elle souligne toutefois la limitation du crédit (voir à ce propos le rapport SCIII 2008) affecté à l'expertise du patrimoine qui ne suffira pas à analyser et numériser l'ensemble du patrimoine d'ici la fin de la législature : ceci risque d'être problématique pour la définition de la politique du logement dont la nécessité est soulignée depuis plusieurs années et rappelée dans le programme présenté par le Conseil Communal. Par ailleurs la sous commission attire l'attention du Conseil Communal sur la cohérence entre les objectifs définis dans celui-ci et la planification financière et s'interroge sur l'adéquation des moyens prévus en ce qui concerne diverses mesures énoncées telles que : les équipements informatiques liés à la mise en œuvre de l'EPIC, l'amélioration de l'attractivité du centre ville et de son mobilier urbain, les actions de sensibilisation en matière d'économies d'énergie....

## 14. Transports

### Principes généraux

Les activités de la section transports et développement durable se poursuivront selon les principes suivants :

- développer le dialogue et le travail de proximité (agenda 21.2)
- promouvoir des solutions concrètes et simples (boîte à outils...)
- développer les collaborations avec les acteurs locaux (commerçants, associations, ...) (produits régionaux, offres combinées,...)
- établir le bilan de la situation « environnementale » (établir des tableaux de bord) (air, eaux surfaces (plages), CANEPO, )
- modifier la méthodologie (organisation et planification du travail, gestion des données, communication, archivages, outils de travail...)

### Budget de fonctionnement

#### *Réorganisation du budget*

Le nouveau chapitre 14.04 permet de regrouper le budget affecté aux activités liées au développement durable hors charges de personnel : mobilité durable (mob. douce, NeRoule, subv. 2 roues électrique, Mobilité prof.), agenda 21- développement durable, environnement (air, eau, sous-sol, suivi chantier, projet manifestation)

Les chapitres 14.02 et 14.03 -hors groupe 30- concernent donc désormais les transports publics stricto sensu.

### 14.02 Transports

#### 14.02.30 Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 39'000 francs en 2010 du fait du regroupement de toutes les charges de personnel de la section transports auxquelles s'ajoutent celles du délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable qui émergeait précédemment au chapitre 06.

#### 14.02.31 Biens, Services et Marchandises

Le chapitre 14.02.31 connaît une nette diminution (- 139'000 francs) suite à la réorganisation faite et au transfert de toute une série de dépenses sur le chapitre 14.04.

#### 14.02.36 Subventions accordées

Le volume des subventions accordées diminue de 380'000 francs du fait principalement de la réduction de la subvention pour la prolongation de la ligne 11 sur le tronçon Maladière-Piscine. Bien que la rentabilité actuelle du tronçon ne soit pas assurée, l'essai sera toutefois poursuivi dans l'optique de la création du parking d'échange au Nid du Crô. Une étude de sa fréquentation sera réalisée dans le cadre du bilan général de fréquentation qui est prévu dans le but d'adapter l'offre de transports publics à la demande.

Le subventionnement de la ligne 10 est maintenu même si son avenir est très incertain pour le moment.

Le montant de la participation au « pot commun » (14.02.364.09) n'inclut pas le report de charges qui est fixé à 2'260'000 francs.

La réflexion sera conduite quant à l'évolution de la subvention Onde verte vers les solutions multimodales.

### **14.04 Développement durable**

Outre la conduite de ses programmes spécifiques, le service du développement durable mettra en place un monitoring environnemental permettant de faire le suivi de l'évolution de la situation environnementale (bilan, constitution et gestion de données)

#### 14.04.31 Biens, Services et Marchandises

« Neuchâtel roule » (projet autofinancé) dispose de deux stations de prêt de vélos (64 vélos disponibles); un atelier pour les petites réparations sera développé en 2010. Le poste Promotion de la mobilité durable reprend les montants alloués les années précédentes à la journée sans voiture. Le montant a été réduit par mesure d'économie et l'absence de salon de la mobilité en 2010.

La commune prend en charge les prélèvements d'eau des plages et des points critiques du rivage de la commune. Les analyses sont effectuées ensuite par le laboratoire du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).



#### 14.02.36 Subventions accordées

Le subventionnement des vélos électriques a clairement permis de développer et d'autonomiser ce concept, c'est pourquoi les subventions seront désormais affectées à la promotion des scooters électriques susceptibles de remplacer la voiture.

#### **Budget d'investissement**

Outre un crédit sur 2010 et 2011 pour la révision des véhicules du Fun'ambule, le budget d'investissements Transports 2010 comprend un montant de 50'000 francs pour la mise en œuvre du 2° train de mesures en faveur de la mobilité durable : Plan directeur de la mobilité douce, Plan mobilité professionnelle concernant l'administration et les entreprises, carte mobilité...

A partir de 2011 l'investissement majeur concernera la réalisation des mesures du projet d'agglomération (infrastructures diverses, développement de la mobilité douce et adaptation des infrastructures existantes en vue de favoriser et faciliter les déplacements à pied et en vélo et pour les personnes à mobilité réduite...)





## Rapport de la Sous-commission financière IV

Sécurité, Infrastructures et Energies (Travaux publics), Infrastructures et Energies (Services industriels), Politique d'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de MM. Sylvain Brossin (rapporteur), Jonathan Gretillat et Christian van Gessel (excusé) s'est réunie le 30 octobre 2009 pour l'examen du budget 2010, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Bertrand Cottier, chef du Contrôle des habitants, Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, Alain Gorgerat, chef de l'Etat civil et Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

### 05. Infrastructures et Energies

#### Remarques d'ordre général

Le budget 2010 présente un excédent de charges de 17'833'500 francs, ce qui représente 842'800 francs de moins qu'au budget 2009 (18'676'300 francs), soit une diminution de 4.5%. Le service poursuit ses restructurations, les effectifs passant de 137.31 postes équivalents temps plein à 132.02, soit une diminution de 5.29 postes. Il s'agit principalement de suppression de postes, notamment suite à des départs de collaborateurs. Nous relevons donc les importants efforts de restructuration entrepris par le service et la volonté clairement affichée de les poursuivre.

#### 05.64 Déchets incinérables

##### 05.64.316.45 Licences informatiques

La sous-commission s'étonne du montant élevé (50'000 francs) budgété pour les licences informatiques. On se demande dans quelle mesure il ne serait pas envisageable de recourir plus largement à des logiciels dits

"open source", qui permettent à moyen terme d'effectuer d'importantes économies. Toutefois, le maximum est déjà entrepris et le service nécessite des logiciels particuliers.

#### 05.64.318.04 Frais de téléphone et de radio

Augmentation du poste de près de 40'000 francs par rapport au budget précédent due au nouveau système de contrôle d'accès à distance (via réseau GSM) des conteneurs enterrés, pour le transfert des données d'ouverture et de remplissage.

#### 05.64.330.03 Perte sur débiteurs

La sous-commission s'étonne et s'inquiète de l'augmentation d'environ 51'000 francs de ce poste, que nous pouvons toutefois mettre sur le compte de la crise économique.

### **05.65 Parcs et promenades**

La sous-commission propose de voir dans quelle mesure certains coûts ne pourraient pas être diminués en recourant aux prestations offertes par la Protection civile.

## **07. Police**

### **Remarques d'ordre général**

L'excédent de charges de la Police passe de 6'824'400 francs au budget 2009 à 5'737'700 francs au budget 2010, soit une diminution de 1'086'700 francs (-15.9%) due aux recettes des taxes parcomètre du plan de stationnement. Les effectifs augmentent de 2.25 postes équivalents plein temps, passant de 85.06 à 87.31 postes.

### **07.11 Etat civil**

Suite à la décision d'attribuer la maternité au NHP pour tout le canton de Neuchâtel, le service de l'état civil s'est doté d'un collaborateur capable d'absorber les naissances du canton : effectif 4.

## **07.31 Corps de police**

### 07.21.301.01 Traitements

Le nombre de postes dans le corps de police sera de 68 en 2010.

### 07.31.318.77 Equivalents temps plein ETP

Nous avons rencontré une certaine insatisfaction quant au niveau du rapport qualité/prix de la nouvelle Police unique quant aux prestations fournies par le Canton.

### 07.31.427.76 Taxe des parcomètres

Augmentation des recettes due à la mise en application de la 3e étape du plan de stationnement, soit la mise en fonction des parkings payants avec barrières d'accès à Panespo et aux Piscines, ainsi que la prolongation des heures soumises au paiement d'une taxe de 19h00 à 21h00. A noter que les investissements consentis pour le 3<sup>e</sup> plan de stationnement seront vite amortis par les recettes de ce dernier.

Par ailleurs, la sécurisation du trafic et des passages pour piétons doit être améliorée et malheureusement, cela représente un coût, soit un investissement de 1,4 million de francs qui apparaît à la planification financière (page 5).

## **07.51 Cimetière et crématoire**

La sous-commission a eu l'occasion de procéder à une visite du cimetière ainsi que du crématoire en compagnie de la responsable, et ainsi de se rendre compte de la vétusté des installations existantes. Nous constatons que le bâtiment préfabriqué servant de réception est un véritable gouffre à énergie. Le montant inscrit à la planification quadriennale des investissements vise à remplacer le four du crématoire qui arrive en fin de vie et à équiper le nouveau four de filtres pour respecter les normes en la matière, ce qui est impossible à réaliser avec les bâtiments existants.

## 08. Police du feu

### Remarques d'ordre général

L'excédent de charges s'établit à 6'048'100 francs pour le budget 2009, les effectifs restant stables à 72.69 postes. La Police du feu est un service qui se doit d'être à la pointe car la sécurité et la vie de nos concitoyens en dépendent. Il est à noter que certains engins sont en "bout de course" et il est impératif de les remplacer par de nouveaux plus performants. Certains montants, limités au plus pressant, ont ainsi été inscrits à la planification quadriennale des investissements.

### 08.02 S.I.S. Sanitaire

#### 08.02.312.02 Charges Maladière

Regroupement des comptes de chauffage, énergie, eau et éclairage en un seul, car le décompte des charges provient du propriétaire sur une seule facture.

### 08.03 S.I.S. Feu

#### 08.03.316.45 Licences logiciels

Les logiciels très pointus nécessités par le service expliquent les coûts périodiques élevés (GARI (Gestion des alarmes et des rapports d'interventions)). De par la collaboration avec le CEG, ils sont déjà ramenés au minimum.

## 11. Infrastructures et Energies (Services industriels)

### Remarques d'ordre général

La sous-commission s'interroge sur les possibilités dont dispose encore le Conseil général pour influencer la politique énergétique entreprise par Viteos au vu de la structure de celle-ci, et si les objectifs de croissance de Viteos sont bel et bien compatibles avec les engagements de la Ville de Neuchâtel (Convention des Maires du 1<sup>er</sup> février 2009) visant à réduire de 20% la consommation d'énergie. Le Conseil communal décrit

les efforts qui seront entrepris dans ce domaine dans son programme politique.

### **11.11 Energies**

#### 11.11.426.06 Dividende Viteos

Le montant de 3'332'000 francs n'est pas inscrit sous ce poste mais dans la section Finances (02.11.426.07).

### **11.13 Eclairage public**

Les dépenses liées à l'éclairage public passent de 1'936'800 francs à 2'169'200 francs au budget 2010.

Plusieurs prestations seront revues à la baisse (disparition de l'horloge située sur l'Hôtel de Ville montrant le passage à la nouvelle année, recentralisation des illuminations de Noël au centre-ville, etc.). Les sapins de Noël, à diverses places de la ville, seront remplacés par des décorations sur des emplacements existants.

## **16. Politique d'agglomération**

### **Remarques d'ordre général**

La sous-commission loue la volonté du Conseil communal d'entreprendre diverses démarches tendant à discuter avec les communes voisines de projets de fusion.

#### 16.01.318.26 COMUL

La ligne budgétaire COMUL avait été omise en 2009.

#### 16.01.352.01 Association des communes neuchâtelaises

La cotisation 2010 est fixée à 0,20 francs/habitant ; en 2011 elle repassera à 0,30 francs/habitant.



## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Chancellerie, Culture, Sports et Tourisme)

Mme Béatrice Nys (rapporteur), MM. Claude Béguin et Philippe Etienne ont rencontré le 30 octobre 2009 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale, responsable des dicastères ; MM. Rémy Voirol, chancelier, Bertrand Cottier, vice-chancelier ; Patrice Neuenschwander, délégué culturel ; Mme Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées) ; MM. Christophe Dufour (Musée d'histoire naturelle) ; Marc-Olivier Gonseth (Musée d'Ethnographie) ; Mmes Caroline Junier, Renée Knecht (Musée d'Art et d'Histoire) ; MM. Christophe Valley, chef de projet Millénaire et Patrick Pollicino (Chef du Service des sports).

### **01. Chancellerie**

#### **Remarques d'ordre général**

Comme on peut le constater à la page 2 du rapport à l'appui du budget 2010, plusieurs mesures durables permettent de faire d'importantes économies.

Suite à la retraite d'un collaborateur, l'accueil et l'entretien de l'Hôtel de Ville sont réorganisés, permettant de mieux mettre en valeur certaines compétences. Globalement, l'économie est d'un demi-poste (voir explications à la page 20 du rapport).

Le Service juridique a été transféré à la Direction des finances. Ceci expliquant la diminution de 3,30 postes.

Le Millénaire a, quant à lui, été transféré à la Direction de la culture.

Au niveau de l'économat, plusieurs mesures ont été prises. L'impression des procès-verbaux du Conseil général se fait désormais par l'économat et non par une imprimerie privée. De plus, les procès-verbaux de chaque année administrative seront remis aux membres du Conseil général sur CD.

Pour les commissaires lorsqu'il y a transfert d'un service à un autre les comparaisons des montants sont difficiles à faire. Il serait souhaitable que les comptes concernés soient clairement indiqués ou qu'il leur soit

fourni un tiré à part des commentaires détaillés figurant à la fin du rapport, ce qui faciliterait la lecture du budget et les recherches y relatives.

La collaboration avec l'Etat pour les impressions offset a été confirmée. Suite à un départ à la retraite, tous les travaux d'impression de l'Etat et d'autres collectivités publiques seront effectués par le centre d'impression de la Ville.

Les services doivent encore mieux recourir aux prestations du Centre d'impression dont les conseils et les travaux permettent également des économies.

## **01.02 Conseil communal**

### 01.02.307.01 Caisse de pensions Ville

C'est une erreur, le montant exact est de 47'000 francs au lieu de 155'000 francs, les conseillers communaux ne sont pas affiliés à la Caisse de pensions du personnel de la ville.

### 01.02.307.03 Prestations aux retraités

La diminution s'explique principalement par l'élection de M. Didier Burkhalter au Conseil Fédéral.

### 01.02.319.08 Frais de manifestations

Le montant avait été réduit en 2009 par mesure d'économie. En 2010, plusieurs grandes manifestations (Capacité 2010, Swiss Cheese Awards et Championnats du monde « masters » de course d'orientation entre autres) sont prévues d'où l'augmentation du budget de 20'000 francs, ce qui le situe approximativement dans les chiffres des comptes 2008.

### 01.02.319.83 Participation Salon Expo du Port

La ville participera à nouveau au Salon Expo du Port. Le stand sera toutefois redimensionné à la baisse par rapport aux éditions précédentes.

### 01.02.365.15 Union des villes suisses

La cotisation à l'Union des villes suisses a fortement augmenté sur

décision de l'assemblée générale de ladite union, ceci afin d'en augmenter la visibilité à Berne.

01.02.436.04 Versement indemnités

Les versements d'indemnités seront comptabilisés sur le compte 01.12.490.99. Le montant figurant au budget de ce compte devrait être de zéro (et non de 144'800 francs).

**01.12      Secrétariat**

01.12.318.02 Mandats, études et enquêtes et

01.12.318.08 Distribution Bulletin Officiel

Par mesure d'économie, le Bulletin Officiel (Vivre la Ville) ne paraîtra plus que deux fois par mois. Des économies en découlent aussi pour les frais d'impression et de distribution. D'autres mesures en matière de communication seront mises en place, sans augmenter l'effectif du service.

## 10. Culture

### Remarques d'ordre général

Comme déjà signalé au chapitre précédent, le projet Millénaire 2011 a été déplacé depuis la Chancellerie à la Direction de la culture, ce qui conduit à une augmentation de 2,15 postes.

Sauf événement exceptionnel, le Temple du Bas sera désormais fermé le lundi afin de mieux organiser le travail du personnel.

La subvention au Centre Suisse de Cartographie de la Faune (CSCF) a été supprimée. Il collabore étroitement avec le Muséum d'histoire naturelle mais son financement est assuré par la Confédération ; la suppression de la subvention ne met pas en péril son avenir.

La plupart des subventions ont été linéairement réduites de 5% ces cinq dernières années, y compris celles de 20'000 francs accordées par le Conseil général au NIFFF et à Festineuch dès 2009.

## **10.01 Service administratif**

### 10.01.317.03 Frais de réception

La Chancellerie confie l'organisation de certaines réceptions officielles en matière culturelle à la Direction de la culture, d'où augmentation de ce poste (diminué d'un montant identique dans le budget de la Chancellerie).

### 10.01.361.09 Fonds cantonal cinéma

Le Canton a décidé, en accord avec les Villes, que la part de la taxe sur les spectacles prélevée à l'entrée des cinémas et reversée au Fonds cantonal pour l'encouragement de la culture cinématographique passerait dès 2010 de 20% à 40%. Le budget augmente de 74'500 francs (somme reversée au Fonds en 2009). La contribution du Canton à ce Fonds doublera également.

### 10.01.365.79 Armourins

La fanfare des Armourins avait un local mis gratuitement à disposition par la Ville à Serrières, qu'elle a dû quitter. Elle a désormais un local à Monruz propriété de la Fondation Phénix, dont le loyer est subventionné à raison de 8'000 francs.

## **10.04 Case à Chocs**

### 10.04.331.01 Equipement

Les amortissements et les intérêts passifs sont désormais directement imputés à la Case à Chocs ce qui n'était pas le cas auparavant.

## **10.10 Atelier des musées**

La conservatrice du Musée d'art et d'histoire se félicite de l'excellente collaboration avec l'Atelier des musées. Ce service semble fonctionner à la satisfaction de tous ses utilisateurs.

Les estimations des recettes sont volontairement toujours prudentes dans la mesure où il est très difficile de connaître à l'avance le succès ou non des expositions temporaires.

## 10.11 Bibliothèque publique et universitaire

Les réflexions sur l'avenir et la réorganisation des bibliothèques sont en cours et un groupe de travail cantonal a été mis en place. Cette réorganisation sera l'une des premières tâches du nouveau directeur lors de son entrée en fonction

## 10.12 Bibliothèque Pestalozzi

De gros efforts avaient été demandés au personnel en 2008, un ajustement s'avère nécessaire.

## Musées, remarque générale

Les conservateurs et administratrice des trois musées donnent aux commissaires des informations sur les expositions à venir. Tous s'accordent à dire qu'il faut faire bien plus que des expositions « personnelles », internes et qu'il faut trouver des collaborations et des partenariats publics et privés (Pro Helvetia, collaborations avec des institutions en Suisse et à l'étranger, Université, fondations, etc.). Plusieurs expositions de nos musées voyagent ou voyageront ces temps ci en Suisse et à l'étranger. Dans les colloques de muséologie en Europe, les musées neuchâtelois jouissent d'une très bonne réputation.

## 10.31 Musée d'art et d'histoire (MAH)

Sur l'ensemble du groupe « Biens, services et marchandises », il a été procédé à une baisse linéaire de 5% de toutes les comptes compressibles. D'autre part, un poste de surveillant à temps partiel ne sera pas remplacé.

### 10.31.427.16 Location salles

Les locations de salles augmentent, notamment en raison d'une bonne collaboration avec l'Hôtel Beaulac.

L'exposition actuelle *Le Monde selon Suchard* attire énormément de monde et les chiffres 2009 seront certainement excellents. En 2010 l'exposition principale qui succédera à celle sur le chocolat n'aura probablement pas autant de succès, d'où une estimation prudente des recettes.

Un crédit d'investissement de 400'000 francs est prévu dans la planification financière 2010/2013 pour la sécurisation et la mise aux

normes des accès livraison et publics.

### **10.61 Musée d'histoire naturelle (MHN)**

L'appui de nombreux civilistes et stagiaires bénévoles et très motivés est un soutien précieux pour le musée qui en occupe en permanence entre trois et cinq.

L'exposition actuelle marche un peu moins bien que certaines des précédentes, peut-être en raison de la concurrence avec celle du MAH, d'où là aussi une baisse prévisible des taxes d'entrées.

### **10.71 Musée d'ethnographie**

Un crédit d'investissement de 650'000 francs est prévu dans la planification financière 2010/2013 pour la première étape de la rénovation du musée, les dépenses se feront principalement en 2011.

### **10.81 Cultes**

Quelques petits changements à enregistrer au niveau des taux d'activité des organistes, en particulier à la Collégiale.

#### 10.81.392.06 Charges immobilières

Les travaux de rénovation de la Collégiale doivent être amortis l'année suivant le moment où ils ont débutés, même si ils s'étendent sur plusieurs années.

### **10.81 Millénaire 2011**

L'organisation a fait un grand pas en avant en 2009 avec l'engagement de « Monsieur Millénaire », M. Christophe Valley. La phase d'appel à projets est en cours et M. Valley sent beaucoup d'enthousiasme et d'envie de participer tant de la part du public que de la part des entreprises.

Son équipe sera composée d'un secrétaire à 60%, du délégué culturel à 5% et d'un régisseur ou animateur à 50%.

## 13. Sports

### Remarques d'ordre général

Les charges nettes ont fortement baissé (710'900 francs, soit plus de 6%) par rapport au budget 2009. Des efforts structurels très importants ont été entrepris, notamment la suppression du Bassin de Monruz et la location de celui d'Hôpital neuchâtelois à Landeyeux, ainsi que la mise en location de Cité-Joie. Les économies structurelles durables s'élèvent à 615'000 francs.

La stratégie pour l'avenir consistera à se concentrer sur la mission de base du Service des Sports, l'entretien des installations et les prestations à la population.

Depuis 1987, les tarifs de locations des salles et des terrains n'ont pas été modifiés. Une réflexion est en cours et les tarifs seront revus à partir du mois de juillet 2010. L'importance des hausses n'étant pas encore connue, leurs adaptations n'ont pas pu être mises au budget.

Des négociations sont en cours pour augmenter le nombre de membres du syndicat des patinoires et de l'anneau d'athlétisme de Colombier à l'ensemble des communes membres de la COMUL. Cela permettrait par exemple à la Ville de réaliser une économie d'environ 200'000 francs uniquement sur les patinoires.

Les effectifs sont à la baisse de 5,2 postes, dus principalement à la mise en location de Cité-Joie et à la suppression du bassin de Monruz.

La réorganisation du service a engendré divers transferts dans les comptes ce qui en complique passablement la lecture. Cette remarque concerne les charges de personnel ainsi que les imputations internes, comptabilisés dès 2010 dans les comptes correspondants, en évitant de recourir à des imputations internes entre les différents services de la Section des sports.

### 13.71 Service administratif des sports

Le produit de la taxe sur les spectacles est comptabilisé dès 2010 au chapitre 13.75 Patinoire (y compris sa restitution sous forme de subvention au Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral) et 13.82 Stade de La Maladière, en fonction du lieu où se déroulent les manifestations sportives.

### **13.75 Patinoire**

- 13.75.362.03 Location heures de glace clubs et  
 13.75.362.04 Location heures de glace manifestations

Le Syndicat finance la gratuité accordée aux clubs juniors, ce qui explique l'augmentation la part de la Ville au déficit de ce Syndicat intercommunal et la suppression des subventions.

### **13.76 Maison de vacances Cité-Joie**

Comme déjà signalé, la maison n'est plus exploité grâce à du personnel communal (supprimant l'intégralité des frais de personnel) et a été mise en location. Toutefois les charges de propriétaire demeurent et sont couvertes par le loyer payé par le gérant. Le locataire actuel dispose d'un bail de trois ans.

### **13.78 Complexe de la Maladière (CSM)**

- 13.78.312.01 Chauffage

Les charges de chauffage augmentent de 30'000 francs (facturées par la société du chauffage urbain de la Maladière). Les raisons de cette augmentation, intervenue déjà en 2009, sont à l'étude.

### **13.81 Ecoles du sport**

- 13.81.316.01 Loyers à des tiers

Ce poste augmente de 17'000 francs en raison de la location du bassin de Landeyeux. Cette charge nouvelle est largement compensée par l'économie réalisée (de plus de 200'000 francs) par la fermeture du bassin de natation de Monruz (13.80).

### **13.82 Stade de La Maladière**

La location du stade pour de grands événements n'a que peu de succès pour le moment. Les organisateurs potentiels sont freinés par l'accès difficile au terrain pour les gros camions. De plus, ils préfèrent les grands stades de 30'000 places et plus.



**13.82.312.21 Eau**

Consommation d'eau des parties communes du stade. La somme de 100'000 francs est désormais facturée dans les charges de copropriété (13.82.316.50).

Un rapport du Conseil communal est en préparation pour le Conseil général.

## **15. Tourisme**

### **Remarque d'ordre général**

Le tourisme est organisé au travers de l'association Tourisme Neuchâtelois financé par l'Etat, les communes et les restaurateurs et hôteliers (par le biais du produit des patentes). Le Conseil d'Etat a décidé de supprimer sa subvention en 2010. Cette décision est combattue par le comité de l'association au sein duquel la Ville de Neuchâtel dispose d'un siège.

## Conclusions

Dans le contexte très défavorable de ces prochaines années, la commission financière encourage très vivement le conseil communal à poursuivre et intensifier la réalisation de mesures durables de restructuration, tout en maintenant les prestations sociales. Elle invite le conseil communal à nous présenter dans les meilleurs délais des propositions concrètes dans le cadre de la réalisation de son programme politique et de sa planification financière 2010-13.

Les 7 projets d'arrêté sont acceptés à l'unanimité par la commission financière.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité.

Neuchâtel, le 12 novembre 2009

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Loup

Philippe Etienne

## Projet I

### **Arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2010**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2010 est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	249'831'700.-
	Total des revenus	<u>243'553'000.-</u>
	Excédent de charges	<u>6'278'700.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	23'907'000.-
	Total des recettes	<u>2'000'000.-</u>
	Investissements nets	<u>21'907'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Projet II

### **Arrêté concernant les crédits de construction pour l'exercice 2010**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2010 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	175'000.-
b) Travaux publics	300'000.-
c) Urbanisme	350'000.-
d) Police et police du feu	50'000.-
e) Affaires culturelles	50'000.-
f) Energies, eaux	150'000.-
g) Sports	100'000.-
	<hr/>
Total	<u>1'175'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant le renouvellement  
et la conclusion d'emprunts  
pour l'exercice 2010**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 59'000'000 francs durant l'année 2010.

**Art. 2.**- Les frais relatifs à la conclusion des ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Projet IV

### **Arrêté concernant une demande de crédit relative à la réalisation d'un programme d'entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine administratif pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un crédit d'un montant de 3'760'000 francs est accordé au Conseil communal pour lui permettre la réalisation d'un programme d'entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine administratif pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

**Art. 2.**- L'amortissement au taux de 10% sera porté à la charge de la Section de l'environnement.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Projet V

**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit relative à la réalisation d'un**  
**programme**  
**d'entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine financier**  
**pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un crédit d'un montant de 3'440'000 francs est accordé au Conseil communal pour lui permettre la réalisation d'un programme d'entretien lourd des bâtiments du patrimoine financier pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

**Art. 2.**- L'amortissement au taux de 10% sera porté à la charge de la Section de l'environnement.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Projet VI

**Arrêté**  
**concernant la création de trois fonds destinés**  
**à la réalisation des expositions temporaires dans le Musée d'art et**  
**d'histoire,**  
**le Musée d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie**  
**pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Des fonds destinés à la réalisation des expositions temporaires du Musée d'art et d'histoire, du Musée d'histoire naturelle et du Musée d'ethnographie sont créés pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

**Art. 2.**- La dotation maximale de ses fonds est de 988'000 francs pour le Musée d'art et d'histoire, de 860'000 francs pour le Musée d'histoire naturelle et de 860'000 francs pour le Musée d'ethnographie.

**Art. 3.**- Ces fonds sont alimentés par des versements annuels correspondant au quart des dotations maximales soit, 247'000 francs à la charge du Musée d'art et d'histoire, 215'000 francs à la charge du Musée d'histoire naturelle et 215'000 francs à la charge du Musée d'ethnographie.

**Art. 4.**- Le compte de résultat et le bilan de chaque fonds est présenté en annexe au bilan.

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.



rojet VII

**Arrêté**  
**relatif à l'article 22 de l'Arrêté fixant**  
**la rémunération du personnel communal**  
**(Du 7 décembre 1970)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- En application de l'article 22 de l'Arrêté du Conseil général fixant la rémunération du personnel communal, du 7 décembre 1970, les traitements seront indexés, en 2010, en fonction de l'Indice suisse des prix à la consommation (IPC) du mois d'août 2009, soit à 103.1 points.

**Art. 2.**- Le salaire assuré des personnes pouvant faire valoir leur droit à la retraite en 2010 et qui seraient sujettes à une diminution liée à l'IPC du mois d'août 2009, sera maintenu au niveau de celui servi en 2009.

**Art. 3.**- La rétribution des apprentis, des stagiaires et des personnes placées par l'Assurance invalidité n'est pas adapté à l'IPC d'août 2009.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.